

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/06/2024 - 3110 - 2015 B 00771 - 815 159 157 - 1991 TP

28 JUN 2024

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Designation de la société : EURL JULLIAN Bastien 1991 TP
SIRET 81515915700016 MEl : faurec2@bbox.fr
Adresse du siège social : Chemin du Grand VALLAT Impasse 13690 GRAVESON

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ
Activités exercées Travaux public Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit 0
Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

EBP Informatique 2024

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1991 TP			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		Chemin du Grand VALLAT Impasse			13690	GRAVESON		
SIRET		8 1 5 1 5 9 1 5 7 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 3				
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions	Net	
				1		2		3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
			014	1 475	016	1 475		
	Immobilisations corporelles *		028	36 499	030	24 297	12 202	
		Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)			044	37 974	048	25 772	12 202
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	38 224	052		38 224	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 000	070		5 000	
			072		074			
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	27 764	086		27 764	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II			096	70 988	098		70 988	
Total général (I + II)			110	108 962	112	25 772	83 190	
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			8 000	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			800	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131)	132	32 351	
	Report à nouveau			134			(63 034)	
	Résultat de l'exercice			136			5 081	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142			(16 803)	
Provisions pour risques et charges								
Total II			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			30 228	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		7 309)	172	22 083
	Comptes courants d'associés			173			433	
	Autres dettes			175			47 249	
Produits constatés d'avance			174					
Total III			176			99 993		
Total général (I + II + III)			180			83 190		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL 1991 TP						Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 475	412		414		416	1 475	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	16 708	442		444		446	16 708	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	1 100	452		454		456	1 100	
	Matériel de transport	460	12 454	462		464		466	12 454	
	Autres immobilisations corporelles	470	6 237	472		474		476	6 237	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	37 974	492		494		496	37 974	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	1 475	502		504		506	1 475	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	8 830	532	1 905	534		536	10 735	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	351	542	220	544		546	571	
	Matériel de transport	550	8 168	552	1 666	554		556	9 834	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 109	562	1 048	564		566	3 157	
TOTAL		570	20 933	572	4 839	574		576	25 772	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1991 TP			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683				
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2			
Constructions	720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5			
Matériel de transport	750	755	6			
Autres immobilisations corporelles	760	765	7			
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	66 849			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter		
Déficits imputés		983	5 081			
Déficits reportables		984	61 768			
Déficits de l'exercice		860				
Total des déficits restant à reporter		870	61 768			
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374 25 858	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 22 137	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

1

1 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 SIREN 8 1 5 1 5 9 1 5 7
 Dénomination de l'entreprise 1991 TP
 Adresse (voie) Chemin du Grand VALLAT Impasse
 Code postal 1 3 6 9 0 Ville GRAVESON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JULLIAN Prénom(s) Bastien

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 02/07/1991 N° Département 84000 Commune AVIGNON Pays FR

Adresse : N° Voie Chemin du Grand VALLAT

Code postal 13690 Commune GRAVESON Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024



EURL 1991 TP
EURL au capital de 8 000 €
Chemin du Grand VALLAT – Impasse LYLON
13 690 GRAVESON
RCS TARASCON 815 159 157

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2024**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait ressortir un bénéfice de 5 081 € que nous vous proposons d'affecter :

- 5 081 € au compte « report à nouveau » qui présentera un solde débiteur de 68 115 €.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2024**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 5 081 €.

- 5 081 € au compte « report à nouveau » qui présentera un solde débiteur de 68 115 €.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE :

La gérance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S.B.', with the initials 'S.B.' written below it.